LE THEIL DE BRETAGNE

INFOS LE THEIL

n° 285
OCTOBRE
2023

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet du Theil ! http://letheildebretagne.fr

Aimez, partagez les infos sur Facebook http://www.facebook.com/letheildebretagne

Réunion publique Plan de déplacement

Les habitants du Theil de Bretagne sont invités à la présentation du futur plan de déplacement urbain

vendredi 29 septembre 2023, à 20h, salle communale

En octobre et novembre,

EXPOSITION

de la nouvelle organisation de l'agglomération à voir dans le hall de la mairie.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Elaboration du plan de déplacement communal.
- Validation de l'étude et définition du plan d'actions.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de déplacement communal tel que présenté et décide de mettre en phase test les aménagements proposés, après la présentation à la population, afin de conforter ou d'améliorer les choix faits.

- **Prolongation de la mission du bureau d'études BL évolution. Avenant n°1**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger de 4 mois la durée globale d'exécution du marché attribué au bureau d'études BL évolution pour la tranche ferme « élaboration d'un plan de déplacement » qui sera fixée au 09/12/2023.

Acquisition propriété Saulnier.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un ensemble bâti en cœur de bourg d'une surface totale de 1 041 m², constitué des parcelles suivantes :
- Parcelle bâtie, cadastrée section A n° 343, au 2 rue Amand de Léon des Ormeaux, de 651 m²,
- Parcelle non bâtie, cadastrée section A n° 344, Le Bourg, d'une surface de 390 m², au prix de 200 000 €, frais de notaire (et géomètre si nécessaire) en plus à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal prend la Décision Modificative n°1 pour inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023 et sollicite une subvention au Département pour cette acquisition au titre du dispositif « dynamisation des centres-bourg ».

Programme Local de l'Habitat. Signature d'une convention de mise en œuvre des objectifs du PH3 entre la Commune et Roche aux Fées Communauté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention du PLH3 entre la Commune du Theil de Bretagne et Roche aux Fées Communauté.

Service administratif. Création d'un emploi permanent à temps complet Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1er octobre 2023 un emploi statutaire de catégorie C, à titre permanent et à temps complet (35 heures hebdomadaires), d'agent administratif chargé principalement de l'accueil, la communication, la gestion des logements locatifs, de sécurité/prévention et de dossiers divers en assistance au secrétaire de mairie (gestion sinistres, argent de poche…), au grade d'adjoint administratif.

Service périscolaires, année scolaire 2023-2024. Accueil de séniors au restaurant scolaire pour créer du lien intergénérationnel. Modalités. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités proposées pour l'accueil de séniors au restaurant scolaire à partir du lundi 18 septembre 2023, .../...

CONSEIL MUNICIPAL : Prochaine séance **le 2 octobre 2023 à 20h00,** à la Mairie à la salle du conseil municipal.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

.../... et fixe le prix du repas à 7.50 €.

Election des membres du CCAS (renouvellement) Le Conseil Municipal élit au scrutin de liste à la proportionnelle 7 conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS du Theil de Bretagne : Cyrille Poinsignon, Aude Bazin, Emilie Boué, Laurence Boussin, Pascaline Marion, Hubert Blanchard, Jonathan Pelhate.

Défense extérieure contre l'incendie Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la liste des points d'eau d'incendie qui sera annexée à l'arrêté municipal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, autorise Monsieur le Maire à établir avec des propriétaires de points d'eau d'incendie privés des conventions définissant les modalités de leur mise à disposition pour la défense incendie, s'engage à faire réaliser les contrôles techniques des points d'eau d'incendie publics selon une périodicité de 3 ans (en plus du contrôle visuel réalisé annuellement par le SDIS).

Finances. Vote des subventions aux associations pour 2023 (complément). Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes : Lycée Saint-Yves de Bain de Bretagne = 136 €, Association Judo Club Retiers = 215.60 €.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune du Theil de Bretagne va procéder au recensement de la population en 2024. Cette opération se déroulera **du 18 janvier au 17 février 2024.** Les personnes intéressées pour assurer les fonctions d'agents recenseurs peuvent faire acte de candidature auprès de la mairie (lettre de motivation et CV) avant **le 30 novembre 2023.** Profils exigés : sens relationnel, rigueur, capacité à se déplacer, discrétion et disponibilité.

INVITATION DES SÉNIORS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis le lundi 18 septembre, le restaurant scolaire est ouvert aux séniors habitant au Theil de Bretagne un jour par semaine (le lundi midi), pour le déjeuner avec les enfants primaires ou maternelles afin de créer du lien intergénérationnel. Venez vous inscrire près de l'accueil de la mairie **jusqu'au vendredi précédent avant 12h.** Les modalités d'accueil sont disponibles à la mairie et sur le site internet. *https://letheildebretagne.fr/*

DATE A RETENIR : Le Centre Communal d'Action Sociale du Theil de Bretagne organise le repas annuel des seniors **le dimanche 22 octobre 2023.**

BALAYAGE DU BOURG : le jeudi 19 octobre à partir de 8h. Merci de bien vouloir laisser libre les voies afin de faciliter l'opération de balayage.

PISTE CYCLABLE LE THEIL DE BRETAGNE—RETIERS

La piste cyclable a été officiellement inaugurée le **20 septembre** en présence de Laurent Jalabert. Il est rappelé que cette piste est mixte : les piétons et les cyclistes partagent cette liaison douce. Tout au long de cette voies des sorties de maison existent, il est demandé à chacun d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, merci de rester vigilant.

ECLAIRAGE, EQUIPEMENT REFLECHISSANT ET SECURITE

Arrivant dans la période hivernale, il est vivement conseillé aux piétons et cyclistes, de se munir d'éclairages et d'équipements réfléchissants afin de rester parfaitement visibles des automobilistes et autres passants. Soyons tous vigilants et protégeons-nous et nos enfants (écoliers, collégiens, ...).

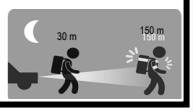

ANIMATION BIBLIO'THEIL

Loisirs créatifs :
« L'automne est arrivé ! » : **Mercredi 11 octobre à 14h30**, la médiathèque propose un atelier pour les enfants à partir de 6 ans, n'oubliez pas de vous inscrire. Horaires d'ouverture : **mardi 16h30-18h30, mercredi et vendredi 14h-18h30, dimanche 10h30-12h30**. Contact : *02 99 47 73 55, mediatheque.letheildebretagne@rafcom.bzh*

BUS FRANCE SERVICE : PIMMS

Prochaine permanence au Theil de Bretagne : **Lundi 16 octobre de 11h à 13h et de 14h à 17h**, place de l'Eglise (devant la salle communale). Les médiateurs sont disponibles gratuitement et sans rendez-vous. Contacts : *07 78 81 92 05* ou *pimmsmobile35@pimmsmediation.fr*

DON DU SANG

Vendredi 20 octobre de 8h45 à 19h à la salle du Chêne Jaune rue Paul PainLevé à Janzé.
Mardi 31 octobre 2023 de 14h30 à 19h à la salle polyvalente rue Victor Hugo à Retiers.
Prenez rendez-vous sur *dondesang.efs.sante.fr*

PARTAGEZ DONNEZ

ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS, VEUVES ET CITOYENS DE LA PAIX

A l'attention des adhérents et de leur conjoint. Pensez à vous inscrire au repas du **11 novembre** afin de marquer le 50ème anniversaire de l'Association. Date limite pour l'inscription : **15 octobre** près de Jean-Louis COCAULT à l'aide du coupon-réponse qui vous a été remis. Vous pouvez le retourner par courrier à *Le Pâtis des Noës 35240 Le Theil de Bretagne* ou par mail à *jean-louis.cocault@orange.fr.*
Information : Les militaires qui étaient en Algérie en 1962, 1963 et 1964 peuvent prétendre aux décorations de la Croix du Combattant et à la médaille Commémorative.
Contact : *M. André LERAY au 06 45 83 05 39*.

SMICTOM SUD-EST 35

Prochaines dates de collecte des ordures ménagères : **les mardis 10/10 et 24/10.** La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets **à partir du 1er janvier 2024.** Vous n'avez pas de jardin ou d'espace vert à partager : la solution le lombricompostage. **Depuis le mois de septembre,** le SMICTOM donne la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier de bons de réduction pour l'achat d'un lombricomposteur. Ce bon de réduction prend en charge à hauteur de 50% du prix d'achat (subvention plafonnée à 40€, hors achat des vers et frais de port). Plusieurs modèles existent, dont les prix varient de 75€ à 115€. Renseignements : https://*www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/lombricomposteur/*

OPÉRATION BROYAGE

Le Comité consultatif Cadre de vie organise l**e samedi 4 novembre,** à l'atelier communal (8 rue de Beauvais), une opération broyage des déchets végétaux, gratuite, sur inscription. Apportez vos branchages (moins de 3 cm ou entre 3 et 12 cm, les branchages trop souples ne pourront être pris) et repartez avec du paillage. N'oubliez pas vos contenants. Afin d'organiser au mieux cette opération, merci de remplir le formulaire de réservation disponible sur le site internet de la commune: *https://letheildebretagne.fr/* ou en appelant *la mairie au 02 99 47 74 07.*

ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

La Communauté de communes est là pour vous accompagner dans vos démarches et vos projets. Roche aux Fées Communauté, ce sont des services pour tous les habitants et les acteurs du territoire. Nous sommes à vos côtés !
@ *accueil@rafcom.bzh* *www.rafcom.bzh*

ASSOCIATION CHEMINS ET RANDONNÉES

Programme des randonnées du mois d'**octobre** :
07/10 : Soulvache : 11,5 km, 10 km. **Départ 14 h**, place de l'église à Soulvache. Covoiturage 13h35, place Miescisko à Retiers.
14/10 : 20 ans Association : 2 circuits de 10 km et 8 km. **Départ 9h30** du Parc des expositions de Retiers (Le Burin, Le Theil de Bretagne), route de Marcillé-Robert ; à l'issue, fête des 20 ans, repas sur inscription.
21/10 : Pouancé - Saint Aubin : 11 km, 9 km.
Départ 14h, parking de Saint Aubin de Pouancé. Covoiturage 13h20.
28/10 : Fercé « Val Semnon » « Haut Pays » : 12,5 km, 10,5 km, 7,5 km. **Départ 14h**, place de l'église à Fercé. Covoiturage 13h35. Contacts :
Michelle Clouet 06 84 40 78 36 ou
Geneviève Ferré 06 70 38 05 97 ou
randonnee.retiersletheil@gmail.com

TOUS POUR LA VIE

Dimanche 1er octobre, lancez vous un défi, récoltez des dons en marchant et rejoignez les bénévoles de l'association « Tous pour la vie » pour clôturer le week-end festif et sportif pour la lutte contre le cancer. **Départ 13h30**, place de l'église du Theil de Bretagne - arrivée à Janzé site du Gentieg (allée de l'Yve). Circuit de 10,4 km. Outre cette marche, d'autres temps forts sont proposés : repas le samedi soir avec soirée « Année 80 » et pour les plus sportifs courses à pieds le samedi après-midi. Pour tout renseignement : *06 83 35 55 56.*

A FOND LA GYM

Encore une année de sport au Theil de Bretagne. « À fond la gym » vous propose une saison de Fitness en salle communale, **mardi de 19h à 20h.** Une coach diplômée enseigne la méthode Tabata : abdos, fessiers, cardio en musique. Un travail des muscles profonds, des franches rigolades, du sport pour nous tous ! Alors, adhérez à l'association pour un montant de 95€ l'année. Les cours ont commencé **le 12 septembre.** Possibilité aussi de cours à la séance pour 5€. Les 2 premiers cours sont gratuits pour les nouveaux adhérents.
N'hésitez pas à contacter : *Laurence Boussin*
06 63 73 66 32, laurence.boussin@orange.fr

CLUB DE LA JOIE

Lundi 9 octobre concours de belote au restaurant Le Theillais. **Mardi 17 octobre à 14h,** après-midi rencontre à la salle André Hoisnard (stade). **Mardi 17 octobre** Bowling à Vitré. S'inscrire au préalable au *02 99 47 74 51*. Renseignements auprès de *Mickaël BODINIER au 02 99 47 74 04 ou au 06 70 51 32 83 ou de Marie-Thérèse POIRIER au 06 45 65 52 12.*

CAFE DES AIDANTS : Vendredi 6 octobre « Du sentiment de culpabilité au Burn out : où j'en suis ? » Renseignements : *www.bullecafeasso.fr, 02 99 74 33 01*

LAVER SA VOITURE CHEZ SOI EST-CE AUTORISÉ ?

Le lavage de voiture est autorisé en respectant les recommandations sur le rejet des eaux de lavage et en absence d'interdiction due à une vigilance sécheresse. Pour éviter tout désagrément, il est fortement conseillé de laver sa voiture sur une piste de lavage, piste permettant de moins consommer d'eau et de maîtriser au mieux les eaux souillées. Pour rappel, il est interdit de déverser toutes substances susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion. Cette interdiction vise notamment le lavage des véhicules automobiles et de tous engins à moteur. Le lavage doit être effectué de façon que les produits de lavage ne puissent être déversés ni entraînés dans les voies, plans d'eau ou nappes par ruissellement ou par infiltration.

Parution le lundi 25 septembre 2023
Pour Infos-Le Theil de novembre 2023 articles à déposer pour le **16/10/2023** à la mairie.
Responsable de publication : Benoît Clément
Rédaction et impression : Cyrille Poinsignon et Secrétariat. Mairie : *02 99 47 74 07* - *mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr*
747 exemplaires.

LE THEIL DE BRETAGNE